

Ministère
de l'Environnement[Accueil](#)[Recherche](#)

142

SURF286.1

La gestion de l'eau au Québec

[Pour nous joindre](#)[Plan](#)

AUD6212-07-00

Le Ministère	Programmes et services	Eau	Air	Sol	Matières résiduelles	Biodiversité
--------------	---------------------------	-----	-----	-----	-------------------------	--------------

Communiqués de presse

QUÉBEC CONFIRME LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DANS LA RÉGION DU SAGUENAY

Québec, le 6 janvier 2000 — Depuis 1996, le gouvernement suit de très près l'évolution des substances toxiques dans les affluents de la rivière Saguenay. « Les échantillonnages prélevés jusqu'à maintenant ne démontrent aucun problème pour la consommation de l'eau potable », a déclaré M. Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la région du Saguenay—Lac-St-Jean et de la région de la Côte-Nord.

À la suite des crues exceptionnelles de juillet 1996 survenues au Saguenay, le ministère de l'Environnement a établi un plan d'action ministériel pour la réhabilitation des cours d'eau affectés. Ce plan d'action prévoit entre autres un Programme de suivi de l'état des écosystèmes affectés. Les éléments analysés portent sur la qualité de l'eau, la qualité des sédiments et l'état des communautés biologiques. L'étude a débuté en 1997 et l'acquisition de données s'est poursuivie au cours des années 1998 et 1999. Cette étude concerne plus spécifiquement les rivières aux Sables, Chicoutimi, à Mars et Ha ! Ha ! ainsi que le lac Kénogami, le Petit lac Ha ! Ha !, le Grand lac Ha ! Ha ! et le lac Brébeuf. « Aucun dépassement des normes internationales fixées pour l'eau potable par Santé Canada, l'US Environmental Protection Agency ou l'Organisation mondiale de la santé n'a été observé par l'étude de 1997. En effet, les concentrations de contaminants toxiques analysés dans l'eau brute, c'est-à-dire avant traitement, sont inférieures aux critères internationaux fixés pour l'eau potable », a souligné le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin.

Les données recueillies dans le cadre de ce programme de suivi feront l'objet d'un rapport synthèse prévu pour l'automne 2000. Cette étude documentera l'état des rivières affectées par la crue et leur réhabilitation subséquente. Elle permettra de dégager un portrait à jour et de cibler les éléments permettant de préciser la qualité du milieu jusqu'à la réhabilitation complète de ces plans d'eau.

Le document dont il est fait état aujourd'hui dans les médias est un document de travail intitulé « Contamination de l'eau et des sédiments des rivières affectées par les crues exceptionnelles du Saguenay – Préliminaire. Juin 1998 ». Il contient une interprétation préliminaire des données sur les niveaux de concentration de substances toxiques retrouvées dans ces milieux au cours de l'automne 1997, au moment où les berges des cours d'eau n'étaient pas encore stabilisées. Les résultats de l'échantillonnage prélevés en 1997 peuvent démontrer des taux de concentration élevés, mais ces données doivent être interprétées à la lumière des données plus récentes acquises en 1998 et 1999 et qui feront l'objet d'un rapport final en l'an 2000.

L'étude des résultats de l'échantillonnage de 1998 démontre une diminution substantielle des concentrations de substances toxiques analysées par rapport à 1997. Par exemple, la teneur en dioxines et furannes pour la station de Chicoutimi en amont, située à 4 km en aval du barrage Portage des Roches du lac Kénogami démontre, pour le mois d'octobre, une diminution de près de 300 fois la teneur obtenue pour le même mois en 1997. Pour les BPC, les teneurs obtenues en 1998 sont

comparables à celles de 1997, à l'exception de celle de la station Ha !Ha ! située en aval, où elles sont dix fois inférieures à celles de 1997. Quant aux teneurs en HAP, on observe à la station de Chicoutimi en amont une baisse équivalente à 6 fois celles obtenues en 1997. En 1999, le même échantillonnage a été effectué en y ajoutant deux autres stations sur la rivière Saguenay. Les résultats de ces analyses seront connus au cours de l'automne prochain, mais rien ne laisse présager une augmentation de concentration, on pense même que la tendance à la baisse déjà observée devrait se maintenir.

Une étude sur la contamination en BPC et en mercure de la chair des poissons (meunier noir et omble de fontaine) a été réalisée en 1998 pour les lacs Ha !Ha !, Kénogami et Brébeuf. Aucun BPC n'a été détecté pour l'ensemble des stations chez les deux espèces. Pour le mercure, aucune teneur moyenne ne dépasse les seuils reconnus pour la mise en marché des produits de la pêche de Santé Canada.

Afin d'établir de manière plus précise la présence des composés de l'eau potable, le Ministère procédera, dès le printemps prochain, à un suivi rigoureux de la qualité de l'eau potable des réseaux municipaux situés dans la région affectée par la crue des eaux en 1996. Les contaminants mentionnés plus haut et certains métaux feront l'objet d'un suivi trimestriel tant dans l'eau brute prélevée à la prise d'eau que dans l'eau traitée qui s'étendra jusqu'à l'hiver 2001. De plus, il importe de préciser que tous les réseaux d'eau potable qui s'alimentent en eau de surface sont pourvus d'un traitement approprié permettant de réduire la présence de ces composés dans l'eau traitée.

Il n'est pas possible d'établir une relation directe entre une source de contaminants et sa présence à un site donné. L'introduction dans le milieu aquatique des dioxines, furannes, HAP et BPC provient fort probablement du lessivage des sols et de l'érosion des berges survenus lors du passage des fortes crues de 1996. Ces produits ont pu être déposés dans les bassins versants de ces cours d'eau par transport atmosphérique.

Le ministre Paul Bégin a rappelé que dès octobre 1996, le gouvernement a mis en place un programme de stabilisation des berges et des lits des cours d'eau auquel ont participé les ministères des Transports et de l'Environnement. Ces travaux ont permis de stabiliser les sols et conséquemment de tarir les sources potentielles de contamination des cours d'eau. Ce qui explique que les observations de 1998 sont sensiblement inférieures à celles de 1997. Le Programme de stabilisation des lits et des berges des lacs et cours d'eau s'est poursuivi jusqu'en avril 1999. « Nous nous attendons donc à ce que les observations de 1999 soient elles aussi inférieures aux observations de 1997 et à celles de 1998 », a conclu le ministre.

- 30 -

SOURCES :

*Caroline Drouin
Attachée de presse
Cabinet du ministre de l'Environnement
Tél. : (418) 521-3911*

*Louise Accolas
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Ressources
naturelles et ministre responsable de
la région du Saguenay—Lac-St-Jean
Tél. : (418) 643-7295*

POUR INFORMATION :

*Jean Maurice Latulippe
Directeur des politiques du secteur municipal
Tél. : (418) 521-3885, poste 4850*